

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS ET REPRESENTES	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	10	10

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la Mayenne

Le 31/03/2025 et publication le 01/04/2025

L'an 2025, le 25 mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 17 mars 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le 17 mars 2025.

Présents : AUBIN Jean-Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, COLLET Claire, FORVILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, JULIEN Alexandre, LEROUX François, MOUTON Joëlle, PROVOST Olivier, RENARD Nadège

Représenté :

Excusé :

Absent :

A été nommé secrétaire : Jean-Pierre AUBIN

D2025-014 : Renouvellement de la convention relative au Regroupement Pédagogique Intercommunal St Georges sur Erve/Assé le Bérenger

La convention est arrivée à échéance, il y a lieu de la renouveler. Monsieur LEROUX, le Maire, fait lecture aux conseillers du projet de renouvellement de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de la nouvelle convention du R.P.I. qui sera valable à partir de la rentrée 2024/2025 pendant **5 ans**.
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, François LEROUX

